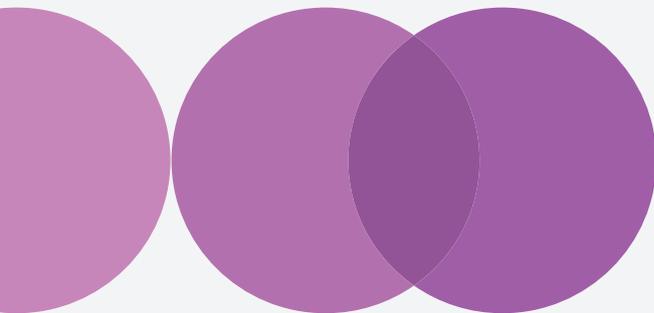


Commission Enfance et adolescence  
présidée par **François de Singly**

30 sept. 2015



# POUR UN DÉVELOPPEMENT COMPLET DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

DOSSIER DE PRÉSENTATION



**FRANCE STRATÉGIE**  
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

# DÉMARCHE

Remise du rapport de la commission  
au président de la République

30.09  
2015

Le Premier ministre charge  
France Stratégie de l'élaboration  
d'une stratégie nationale pour  
l'enfance et l'adolescence

03.12  
2013

06.11  
2013

La ministre de la Famille annonce la création  
de la commission Enfance et adolescence  
à France Stratégie

21.01  
2013

Adoption du plan pluriannuel  
de lutte contre la pauvreté  
et pour l'inclusion sociale

François de Singly est nommé  
président de la commission

Mission : déterminer les objectifs du dévelop-  
pement de l'enfant que l'État devrait soutenir  
en priorité

La réflexion a porté sur :

- l'éducation ;
- la protection de l'enfance ;
- les questions de santé ;
- la socialisation ;
- les familles ;
- la pauvreté.



Expertise



Concertation

(4 février 2015, consultation publique)

Implication des jeunes  
(sondage TNS Sofres)



Définition d'un projet d'action globale  
en faveur de l'enfance et de l'adolescence



# INTRODUCTION **POUR UN DÉVELOPPEMENT COMPLET**

Les enfants et les adolescents ont l'impression de mener une vie « fractionnée » entre les contraintes de l'école et les attraits du temps libre. Ce cloisonnement est redoublé au niveau des politiques publiques, chacune fixant ses propres objectifs de moyen et long termes : plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, refondation de l'école, loi de santé, convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la Cnaf, etc. Écartelés entre des normes contradictoires et devant répondre à des défis nouveaux, bien des jeunes ont des difficultés à dessiner un parcours pour devenir eux-mêmes. Conformément aux approches multidimensionnelles préconisées par la Convention internationale des droits de l'enfant, il convient de réduire ce cloisonnement.

Toutefois, décroisonner n'implique pas de confondre les espaces dans lesquels les enfants se développent (école, loisirs, famille, etc.). Il s'agit avant tout de construire une vision d'ensemble pour dégager des priorités et intégrer les différents champs dont procède le développement de l'enfant.

## **La commission dégage un objectif : le développement complet d'un individu relationnel.**

Ceci est à comprendre dans le contexte d'une société française qui aspire à plus d'autonomie et d'individualisation, valeurs qui traversent les classes sociales et les âges. Les enfants et les adolescents doivent dès lors disposer de marges de manœuvre et de ressources pour parler, produire, s'approprier leurs actions, se développer dans plusieurs dimensions en étant reconnus dans leur singularité. Sauf qu'il n'y a pas d'individu autonome sans liens humains qui le portent ; ni de reconnaissance sans appartenances, sans réciprocité. L'État doit favoriser l'éclosion de cet individu relationnel, ce qui suppose de combiner formation de soi, nécessairement assez personnalisée, et souci d'un monde commun.

Cela a conduit la commission à ordonner ses dix-huit préconisations selon trois axes : **les deux premiers dessinent les conditions du développement complet** – la formation d'un individu « relié » et l'éclosion de ses capacités ; **le troisième met l'accent sur la lutte contre les inégalités**, afin que tous les enfants puissent accéder aux ressources nécessaires à ce développement.



## PREMIER AXE FORMER UN INDIVIDU RELIÉ À AUTRUI ET CAPABLE D'AGIR EN COOPÉRANT

- La société française se perçoit comme fragmentée.
- Plus de 10 % des enfants et des adolescents sont concernés par des situations d'isolement, de faible participation à la vie collective ou de harcèlement scolaire.
- Seuls deux tiers des enfants et des adolescents pensent pouvoir confier leurs problèmes à un adulte qu'ils apprécient au sein de leur établissement scolaire.

**Souci de l'autre, amitié, conflits, action en commun : les enfants et les adolescents ne se construisent que dans des liens. Il faut développer ces liens mais aussi les protéger face aux ruptures et aux difficultés de la vie. Au-delà de la sphère familiale, l'école, instance majeure de socialisation, doit se saisir de l'enjeu de l'éducation aux « liens ».**

**Bâtir un socle obligatoire de formation par l'expérience pour forger du commun et nouer des liens humains diversifiés**

**En rendant obligatoires des activités pratiques qui offrent aux enfants et aux adolescents des occasions diversifiées de créer des liens personnels et sociaux.**

Sur un cycle donné d'enseignement, tous les élèves devront avoir validé (sans note) au moins une expérience sur chacune de ces activités : « faire » avec des amis, « faire » en groupe, aider/prendre soin, etc. Par exemple, investissement associatif, tutorat, développement de projet en équipe (film, musique, réalisation de jeux vidéo, réalisation d'objets divers, projet environnemental, etc.).

Ces activités ne seront généralement pas dirigées par les enseignants et pourront se dérouler dans ou hors les murs de l'école (surtout à l'adolescence).

**Lutter contre l'isolement affectif des enfants et des adolescents**

**En favorisant des travaux en petits groupes variés dans certains enseignements.**

**En essayant de ne pas séparer les amis dans la formation des classes, du primaire au lycée, pour ne pas rompre des attaches affectives importantes pour les enfants.**





**Apprendre à faire face à la violence dans l'apprentissage des relations, dans un cadre commun et républicain**

■ **En rendant visibles et concrètes les règles et références communes**, que ce soit la langue française, l'histoire, les valeurs républicaines ou la civilité. Le français devra faire l'objet d'un apprentissage renforcé afin de pouvoir parler et se repérer ensemble.

**En encourageant la pratique de la parole mutuelle** à l'école, de façon régulière et organisée. Les élèves pourront ainsi mettre en récit, s'adresser les uns aux autres, et être aidés dans la compréhension des messages qui leur sont destinés, notamment sur les réseaux sociaux.

**En favorisant la présence des adultes responsables** au sein d'une communauté scolaire soudée et impliquée pour développer l'exemplarité et la règle.

**Sanctuariser un temps parental et des moments communs en famille**

■ **En favorisant les organisations du travail innovantes** qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux salariés pour concilier vie familiale et vie professionnelle.

**En préservant des moments communs en famille :** l'ouverture du travail le dimanche devrait viser d'abord les étudiants ou les seniors.

**En proposant aux mères et aux pères un accompagnement à la venue au monde** dans le cadre du plan périnatalité. Impliquer les pères est aussi nécessaire : la pratique des congés paternité doit notamment être favorisée.

**En créant des espaces de jeu et d'activité parents-enfants** pour construire des moments communs qui ne soient pas seulement ceux d'une consommation.



## DEUXIÈME AXE MIEUX CULTIVER LES CAPACITÉS ET LES TALENTS

- Qu'ils aient ou non des difficultés scolaires, trop d'adolescents adoptent dès le collège un régime de « présence-absence », la « vraie vie » se situant pour eux ailleurs, dans des activités extrascolaires.
- Chaque jeune doit pouvoir être mis en situation de se dépasser pour qu'il puisse construire sa confiance en soi.

**Le système éducatif français doit favoriser la confrontation à l'exigence et permettre la réalisation de soi. Les parcours scolaires doivent pouvoir être personnalisés plus tôt, tout en conservant un système commun, afin d'éviter une individualisation porteuse de plus d'inégalités. Cela pourrait être une réponse aux risques de désengagement vis-à-vis de l'école.**

**Proposer un nouveau modèle de validation des acquis, sur le modèle des UV, pour offrir une diversification et une personnalisation des champs de formation des capacités**

**En offrant aux collégiens un large choix d'options** leur permettant de développer leurs goûts dans plusieurs dimensions : dans les domaines déjà couverts aujourd'hui (langues, arts) ; vers des savoirs et des savoir-faire extrascolaires (codage informatique, vidéo, bricolage 3D, cuisine, etc.) ; en approfondissant des disciplines du socle commun (mathématiques, français, etc.).

**En instaurant un nombre obligatoire de crédits à valider** tant sur les options que sur le tronc commun rigoureux mais resserré.

**En proposant dans chaque collège des approfondissements** aussi bien sur les disciplines académiques que sur des modules non académiques. Les élèves devront être incités à se dépasser et l'excellence devra être reconnue et travaillée.

**Un tronc commun resserré, rigoureux et des niveaux d'exigence plus clairs dès le primaire**

**En définissant des standards de niveaux,** sur un nombre restreint d'items des disciplines du tronc commun. Dès l'école primaire, les parents devront être mieux informés des niveaux que doivent atteindre leurs enfants en fin de cycle. Des ressources en ligne, avec des exemples concrets, des bases de données d'exercices par niveaux et des tutoriels devront être proposés. Un temps spécifique devra être dédié pour présenter aux parents ces objectifs et faire un point sur les parcours des enfants.

**Constituer une communauté enseignante apprenante**

**En développant le travail en réseau des enseignants** afin de leur permettre d'échanger sur les pratiques pédagogiques et sur les réponses adaptées aux besoins éducatifs particuliers. La création d'une plateforme collaborative, ouverte aux commentaires, permettrait de faciliter les échanges et construirait les conditions d'une autonomie régulée.

**En donnant davantage d'initiative au chef d'établissement** pour impulser ces méthodes de travail collaboratives et pour élaborer des articulations avec les partenaires locaux.



## TROISIÈME AXE PROTÉGER ET FAVORISER L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX RESSOURCES

- Un enfant sur cinq est en situation de pauvreté monétaire en France. Une situation aggravée par la crise.
- Il n'existe pas de références partagées pour évaluer le risque de pertes de chance pour un enfant en danger maintenu au domicile.
- Parmi les enfants placés parce qu'ils courent un danger dans leur famille, seul un tiers bénéficie d'un placement stable, ouvrant des possibilités de réaffiliation.
- Il existe peu d'indices de privation fins pour appréhender les manques dont souffrent certains enfants.
- La France dépense 1,8 % de son PIB pour l'accueil des moins de 6 ans contre 0,95 % en Europe.
- Pour les 0-3 ans, seuls 8 % des enfants les moins aisés ont accès à une garde non familiale, contre deux tiers des plus aisés.

**En France, hormis les cas relevant de ce qu'on appelle « l'enfance en danger », la survie des enfants n'est pas en jeu. Cependant, certains enfants rencontrent d'importants obstacles dans leur développement. La commission a choisi de mettre d'abord l'accent sur les obstacles aux liens « sécurisés », fondement de la vie psychique et parfois de la vie tout court. Elle a également souhaité que soit renforcée et réorientée l'offre d'accueil de la petite enfance.**

### Recentrer la protection sur les besoins des enfants

**En soutenant le droit des enfants à maintenir des liens** avec les proches sous réserve de l'intérêt de l'enfant, en prenant en compte la diversité des situations : séparation conjugale, parents incarcérés ou encore enfants malades.

**En organisant une conférence de consensus** pour élaborer des référentiels et des seuils d'alerte partagés en matière de maltraitance.

**En ouvrant sur des possibilités durables d'affiliations supplémentaires** ou alternatives aux parents, et en développant une éthique du placement soucieuse des liens affectifs.

### Développer un plan national d'accueil des jeunes enfants, qui vise d'abord les moins aisés, mais avec un objectif universel à horizon 2025-2030

**En créant 400 000 places en crèche** ou en accueil formel de qualité, en commençant par un ciblage des familles pauvres, que les parents soient actifs ou pas.

**En mettant en place des programmes de développement du langage et de socialisation** dans les structures d'accueil du jeune enfant et les écoles préélémentaires.

**En fixant un objectif à 2025-2030 de 90 % d'une classe d'âge accueillie** dans des structures de qualité à partir de 1 an, au moins quelques heures par semaine. La commission propose également d'examiner la possibilité d'imposer un taux de couverture minimal aux communes ou aux intercommunalités.

TÉLÉCHARGEZ LE RAPPORT  
POUR UN DÉVELOPPEMENT COMPLET DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT  
SUR STRATEGIE.GOUV.FR



[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)



FranceStrategie



@Strategie\_Gouv

Contacts presse :

Jean-Michel Roullé,  
responsable du service Édition-Communication  
[jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr](mailto:jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr)  
01 42 75 61 37 - 06 46 55 38 38

Joris Aubrespin, chargé des relations presse  
[Joris.aubrespin@strategie.gouv.fr](mailto:Joris.aubrespin@strategie.gouv.fr)  
01 42 75 60 27 - 06 20 78 57 18



**FRANCE STRATÉGIE**



France Stratégie est un organisme de concertation et de réflexion. Son rôle est de proposer une vision stratégique pour la France, en expertisant les grands choix qui s'offrent au pays. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec tous les acteurs pour enrichir l'analyse ; proposer des recommandations au gouvernement. France Stratégie joue la carte de la transversalité, en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.